

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 36

**JOURNAUX OFFICIELS**

*Rapporteur spécial* : M. Paul JARGOT.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legoux, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1933, 1976, annexe 49 et in-8° 357.  
Sénat. 97 (1980-1981).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Principales observations de la commission.....</b>	<b>3</b>
<b>I. — Présentation générale des crédits proposés pour 1981.....</b>	<b>5</b>
A. — <i>Recettes</i> .....	5
1° Recettes propres .....	5
2° Subvention .....	6
B. — <i>Dépenses de fonctionnement</i> (Section exploitation).....	6
C. — <i>Dépenses d'investissements</i> (Section des opérations en capital)....	6
D. — <i>Récapitulation des crédits</i> .....	7
<b>II. — Principales observations présentées par votre commission.....</b>	<b>9</b>
A. — Les crédits de sous-traitance progressent de près de 83 %.....	9
B. — La mise en place de la photocomposition prend un retard inquiétant.	10
C. — L'extension de la couverture sociale à l'ensemble des personnels de la Société de composition sera réalisée dès 1980.....	10
D. — La dotation du Comité social devrait atteindre 1 % de la masse salariale en 1980 et en 1981.....	11
E. — Malgré les améliorations apportées, les Journaux officiels connaissent encore des problèmes de locaux.....	11
<b>Compte rendu du débat en commission.....</b>	<b>13</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>17</b>
ANNEXE n° 1. — La production de la Direction des Journaux officiels en 1979 et au premier semestre 1980.....	19
ANNEXE n° 2. — Evolution des effectifs de la Direction et de la Société de composition .....	21
ANNEXE n° 3. — Investissements réalisés au 30 septembre 1980.....	22
ANNEXE n° 4. — Montant du déficit d'exploitation réalisé en 1979 et prévu pour 1980.....	23
ANNEXE n° 5. — Evolution des tarifs de vente et d'abonnement des publications et des annonces légales du <i>Journal officiel</i> entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1980 et le 1 <sup>er</sup> janvier 1981.....	24

## **PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION**

1. — La mise en place de la photocomposition prend un retard inquiétant. La décision concernant le choix du matériel ne peut plus être différée.
2. — L'allongement des délais pour le passage à la photocomposition conduit à une progression spectaculaire du volume des travaux sous-traités et des crédits correspondants.
3. — La réévaluation des tarifs et des abonnements permet une forte augmentation des recettes propres et autorise une sensible réduction de la subvention de fonctionnement.
4. — L'extension de la couverture sociale à l'ensemble des personnels de la Société de composition sera réalisée dès 1980.
5. — La dotation du Comité social atteindra 1 % de la masse salariale en 1980 et 1981.

## **INTRODUCTION**

**Mesdames, Messieurs,**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1979, les crédits des Journaux officiels sont inscrits dans un budget annexe qui retrace, selon les normes du plan comptable général, l'ensemble des recettes et des dépenses annuelles de la Direction des Journaux officiels.**

**A**

## I. — PRESENTATION GENERALE DES CREDITS PROPOSES POUR 1981

Le budget annexe des Journaux officiels pour 1981 s'élève en recettes et en dépenses à 262 306 241 F, ce qui représente une augmentation de 27,4 % des crédits (+ 14,9 % en 1980).

L'importance de la progression enregistrée entre le budget voté en 1980 et le projet de budget pour 1981 doit être nuancée. L'article 21 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances dispose que pour les budgets annexes les crédits limitatifs peuvent être majorés s'il est établi que l'équilibre financier n'est pas modifié. Dans le cas des Journaux officiels, 32 millions de francs d'excédent de recettes sont prévus en 1980. Le budget de fonctionnement pour l'année en cours, qui était de 201,3 millions de francs, devrait ainsi s'élever, compte tenu d'une dotation complémentaire pour le Comité social de 6 180 F, à 233,3 millions de francs.

La progression réelle du projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1981 — section Exploitation — ne serait plus alors que de 9,43 %.

### A. — Recettes.

Les recettes inscrites au budget annexe des Journaux officiels proviennent pour 77 % de recettes propres et pour 23 % d'une subvention du budget général.

1° *Les recettes propres* : 202 306 241 F s'analysent comme suit :

- 73,9 % en provenance du produit des annonces ;
- 21,4 % dues à la vente d'édition au numéro et par abonnement.

Les tarifs ont été, en effet, très sensiblement relevés au 1<sup>er</sup> janvier 1979 et au 1<sup>er</sup> janvier 1980 et le seront encore au 1<sup>er</sup> janvier 1981 (1) ;

---

(1) Voir annexe n° 5.

— 4,7 % correspondant aux travaux d'impression exécutés par la Direction des Journaux officiels pour le compte des Ministères et organismes publics dont le montant venait jusqu'en 1978 en atténuation de dépenses par le jeu des rétablissements de crédits.

2° La subvention du budget général inscrite au budget des Services généraux du Premier Ministre a pu être ainsi ramenée de 91 938 454 F en 1979 à 68 430 000 F en 1980 et à 60 000 000 F en 1981, soit une diminution de 12,3 %. La réduction du montant de la subvention devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Cette subvention, inscrite au chapitre 36-52 des Services généraux du Premier Ministre, est destinée à compenser les contraintes de service public qui pèsent sur les Journaux officiels.

Un tableau retrace en annexe l'évolution des résultats d'exploitation en 1979 et 1980 (1).

## B. — Dépenses de fonctionnement.

(Section exploitation.)

Les dépenses nettes de fonctionnement sont en augmentation de 54 013 040 F (+ 26,8 %) par rapport à 1980. Encore convient-il de tenir compte des recettes complémentaires prévues en 1980 qui autoriseront la Direction des Journaux officiels à accroître ses dépenses de fonctionnement de 15,9 %. L'augmentation réelle des dépenses de fonctionnement n'est, en fait, que de 9,43 % en 1981.

Deux mesures nouvelles peuvent être relevées :

— la mesure nouvelle 01-12-03 (+ 29 142 413 F) est destinée à couvrir les hausses de salaires en 1981 des ouvriers et employeurs placés sous le régime de la convention collective de la presse parisienne (majorations prévues en 1980 et prévisibles en 1981) ;

— la mesure nouvelle 02-13-01 (+ 19 201 774 F) doit permettre de faire face à l'ajustement aux besoins réels de diverses dotations.

## C. — Dépenses d'investissements.

(Section des opérations en capital.)

Les autorisations de programme progressent en 1981 de 66,8 %, passant de 5 397 000 F à 9 000 000 F.

Les crédits de paiement demandés s'élèvent à 7 000 000 F, soit une augmentation de 54,5 %.

La majeure partie de ces dotations est prévue pour financer l'acquisition de matériels techniques d'imprimerie liée à la mise en place de la photocomposition.

---

(1) Voir annexe n° 4.

**D. — Récapitulation des crédits.**

TITRE	CREDITS (EN FRANCS)			
	1980	1981		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Première section. — Exploitation....	205 823 201	207 227 888	+ 55 078 353	262 306 241
Dont virement à la section des opérations en capital.....	— 4 530 000	— 3 744 328	— 3 235 672	— 7 000 000
Net (dépenses d'exploitation).....	201 293 201	203 483 560	+ 51 822 681	255 306 241
Deuxième section. — Opérations en capital. — Autorisations de programme .....	5 397 000	»	»	9 000 000
Crédits de paiement .....	4 530 000	2 159 000	4 841 000	7 000 000

## II. — PRINCIPALES OBSERVATIONS PRESENTEES PAR VOTRE COMMISSION

L'examen du projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1981 suscite certaines inquiétudes.

### A. — Les crédits de sous-traitance progressent de près de 83 %.

Votre rapporteur avait souligné, l'an dernier, la forte progression de ces crédits (+ 30 %). Deux raisons expliquaient cette évolution :

- la capacité de production des Journaux officiels est réduite en raison du passage progressif à la photocomposition ;
- la composition ne cesse d'augmenter.

Au mois d'août 1980, un complément provisoire de 8 millions de francs a été accordé à la Direction des Journaux officiels, financé sur les recettes supplémentaires dégagées en 1980, soit un accroissement de plus de 50 % de la dotation initiale (15,8 millions de francs en 1980). Un nouveau complément financier sera vraisemblablement nécessaire avant la fin de cette année.

Devant une telle évolution, votre rapporteur a demandé des précisions à la Direction des Journaux officiels qui lui a apporté la réponse suivante :

La sous-traitance ne cesse de progresser dans de fortes proportions. La composition atteint 40 496 pages pour 1979 (1).

Le nombre global de pages in-4° composées est en augmentation de 4,95 % par rapport à 1978. La composition effectuée aux Journaux officiels chute de 9,41 % et progresse de 48,22 % pour les travaux en sous-traitance. Ces pourcentages sont la conséquence à la fois de la mensualisation (diminution des heures supplémentaires et augmentation de l'absentéisme) et de l'intensification de stages de formation professionnelle rendus nécessaires par l'implantation prochaine de la photocomposition.

Quant au nombre de pages publiées, il passe à 41 650 (1).

a) Le nombre global de pages publiées augmente en 1979 de 4,45 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est particulièrement nette pour les Débats de l'Assemblée Nationale (+ 26,52 %), les Débats du Sénat (+ 19,88 %), le B.O.D.A.C.C. (+ 8,66 %) ; les codes et brochures (+ 4,41 %), le *Bulletin officiel* du ministère du travail (+ 47,46 %).

L'augmentation du nombre de pages du B.O.D.A.C.C. (+ 8,66 %) et du *Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics* (+ 7,04 %) traduit une forte progression des annonces. La régression très légère du B.A.L.O. (— 0,39 %) tient au fait que les S.I.C.A.V. ne sont plus assujetties à la publication au B.A.L.O. (loi du 3 janvier 1979).

b) Le nombre de pages publiées en sous-traitance progresse de 47,47 % tandis que le nombre de pages publiées aux Journaux officiels diminue de 6,54 %.

(1) Format in-4° + in-8° converti en in-4°.

Ceci provient essentiellement :

Du B.O.D.A.C.C. :

— 78,33 % de pages publiées aux Journaux officiels ;  
+ 41,95 % de pages publiées en sous-traitance.

Des documents du Sénat :

— 67,4 % de pages publiées aux Journaux officiels ;  
+ 63,21 % de pages publiées en sous-traitance.

En ce qui concerne l'impression, le nombre de pages est passé à 249 786 000.

Le nombre de pages imprimées aux Journaux officiels reste stable (— 0,22 %) alors que les impressions en sous-traitance augmentent pendant la période de transformation des ateliers.

Il convient de noter que l'accroissement du volume de la sous-traitance ne fait que suivre celui de l'ensemble du plan de charges de la Direction et qu'il s'agit donc d'un palliatif permettant d'attendre la mise en œuvre des procédés et matériels modernes dont l'implantation progressive est programmée pour les prochaines années.

### **B. — La mise en place de la photocomposition prend un retard inquiétant.**

La modernisation des techniques d'impression envisagée aux Journaux officiels connaît un nouveau retard lié aux hésitations concernant la définition du système de photocomposition.

Le choix du matériel n'ayant toujours pas été arrêté, le plan de modernisation ne pourra être achevé avant 1984. Encore conviendrait-il qu'une décision soit prise dans les prochaines semaines.

Cette situation appelle deux remarques :

— les retards accumulés dans le choix du système et des matériels (près de deux ans) accroissent les charges de fonctionnement en raison du coût d'entretien élevé des anciennes installations ;

— la progression des crédits de sous-traitance ne sera pas maîtrisée avant la réalisation de la première tranche qui exigera un an. A compter de ce moment, la capacité de production des Journaux officiels devrait permettre de réduire de près de 50 % le volume de la sous-traitance.

*La Commission des Finances souhaite donc que les décisions nécessaires soient prises dans les meilleurs délais.*

### **C. — L'extension de la couverture sociale à l'ensemble des personnels de la Société de composition sera réalisée dès 1980.**

Un accord d'entreprise couvrant les personnels techniques de la Direction et de la Société de composition a été signé le 18 juillet 1980.

Il reprend les dispositions de l'accord régional du 29 décembre 1978 et de son avenant du 19 juin 1980.

Il est applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1980.

Depuis cette date, les personnels dits « suiveurs » et les agents temporaires embauchés sur les contrats à durée déterminée bénéficieront prochainement des mêmes avantages sociaux que ceux consentis aux personnels permanents de la Société de composition et d'impression des Journaux officiels, exception faite de la garantie de ressources et d'emploi consentie le 29 décembre 1978 aux personnels mensualisés.

La réduction des effectifs qui interviendra au terme du plan de modernisation ne semble pas pouvoir autoriser l'intégration de ces agents avec la garantie de ressources et d'emploi dont bénéficient les personnels permanents de la Société de composition.

En revanche, votre rapporteur a reçu l'assurance qu'au terme du plan de modernisation, les personnels qui seraient recrutés dans la limite des postes alloués à la Société de composition et d'impression bénéficieraient de la totalité des avantages sociaux, garantie de ressources et d'emploi comprise, consentis aux personnels permanents de cette société.

**D. — La dotation du Comité social devrait atteindre 1 % de la masse salariale en 1980 et en 1981.**

Il avait été retenu pour le budget voté de 1980 une subvention de 506 000 F, calculée au taux de 1 % de la masse salariale établie à titre prévisionnel à la date de l'établissement du budget de 1980.

A ce jour, le Comité social a reçu la totalité de cette subvention.

Après un semestre d'exécution du budget de 1980, il apparaît que la masse salariale dépassera 56 millions de francs au 31 décembre 1980. Dans ces conditions, une subvention complémentaire d'environ 54 000 F devrait être accordée dans le courant du second semestre si l'on veut respecter l'application du 1 % réservé aux œuvres sociales.

La subvention initiale proposée en 1981 s'élève à 592 165 F. Votre rapporteur a reçu l'assurance qu'elle ferait l'objet des ajustements rendus nécessaires par l'évolution de la masse salariale en cours d'année.

**E. — Malgré les améliorations apportées, les Journaux officiels connaissent encore des problèmes de locaux.**

Les réaménagements annoncés et commencés l'an dernier sont terminés.

Le laboratoire de fabrication de microfiches est installé dans les locaux de la Direction et fonctionne normalement.

Deux services administratifs importants ont été redéployés et leurs agents travaillent dans des conditions normales.

Les aménagements de base du premier atelier de photocomposition se poursuivent en attendant les décisions concernant le choix des matériels.

Toutefois, la situation n'atteint pas l'optimum souhaitable avec seulement 4,67 mètres carrés par agent.

C'est pourquoi la Direction a pris une option sur un bâtiment de la zone industrielle d'Antony, en vue de le louer et d'y transférer le service du magasin à journaux et brochures qui assure, notamment, la vente par correspondance des journaux commandés au numéro et des brochures.

Cette opération doit recueillir l'accord des différentes instances, en particulier, du Comité de décentralisation, dans le cadre d'une procédure longue, actuellement en cours.

## COMPTE RENDU DU DEBAT EN COMMISSION

La Commission des Finances a examiné le projet de budget annexe de la Direction des Journaux officiels dans sa séance du 16 octobre.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a relevé l'importance des plus-values de recettes dégagées en 1980 grâce à la réévaluation des tarifs.

M. André Fosset a rappelé l'importance des commandes publiques pour les entreprises françaises de construction électronique.

M. Jacques Descours Desacres a souhaité connaître l'affectation des recettes complémentaires dégagées en 1980.

*Sous le bénéfice des observations contenues dans le présent rapport, votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet le projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1981 à l'appréciation du Sénat.*

# ANNEXES



## ANNEXES

---

- ANNEXE N° 1. — La production de la Direction des Journaux officiels en 1979 et et au premier semestre 1980.**
- ANNEXE N° 2. — Evolution des effectifs de la Direction et de la Société de composition.**
- ANNEXE N° 3. — Investissements réalisés au 30 septembre 1980.**
- ANNEXE N° 4. — Montant du déficit d'exploitation réalisé en 1979 et prévu pour 1980.**
- ANNEXE N° 5. — Evolution des tarifs de vente et d'abonnement des publications et des annonces légales du *Journal officiel* entre le 1<sup>er</sup> janvier 1980 et le 1<sup>er</sup> janvier 1981.**
-

## ANNEXE N° 1

### LA PRODUCTION DE LA DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS EN 1979 ET AU PREMIER SEMESTRE 1980

Année 1979.

L'activité de la Direction des Journaux officiels au cours de cette année peut être résumée ainsi :

	IN-4° + IN-8°	IN-4°
Pages composées.....	189 385	(1) 147 766
Pages publiées.....	185 309	(1) 144 844
Pages imprimées.....	2 382 995 000	2 097 327 000

(1) Note relative à l'interprétation des données chiffrées des années précédentes : afin de rationaliser les statistiques de production, il a été décidé, en 1979, de les ramener toutes au même format in-4° :

- pages composées : une page in-4° = trois pages in-8° ;
- pages publiées et imprimées : un page in-4° = deux pages in-8°.

#### A. — Evolution 1979-1978.

##### a) Composition :

— ont été en augmentation importante, les Débats Assemblée Nationale et les Débats Sénat, le *Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales* (B. O. D. A. C. C.), le *Bulletin officiel* du Ministère du Travail et de la Participation, les Avis et Rapports du Conseil économique et social ;

— ont été en augmentation très faible, les éditions suivantes : les Lois et Décrets, les tables Assemblée Nationale et Sénat, le *Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics*, les codes et brochures, le *Bulletin officiel des Annonces légales obligatoires* (B. A. L. O.), le *Bulletin officiel* du Ministère de la Santé ;

— ont subi une diminution : les documents administratifs, le *Bulletin officiel des services des prix*, le *Bulletin officiel* du Ministère de l'Équipement, le *Bulletin* de l'Office national des céréales, les textes d'intérêt général.

##### b) Impression :

Le nombre total de pages imprimées s'est accru de 4,13 %. Ce progrès est dû à la fois au développement de la vente des brochures et des codes et à l'augmentation du nombre des abonnements.

La vente des codes et brochures est en forte progression depuis 1977. La baisse enregistrée en 1976 n'est toutefois pas significative, car l'année 1975 bénéficie d'un report de ventes du dernier trimestre de 1974 (grève des postes). La moitié des ventes effectuées en 1979 porte sur onze codes et cinquante-deux brochures. (La collection comprend vingt-huit codes et plus de quatre cents brochures.)

L'augmentation de tirage des principales éditions périodiques est la suivante :

- Lois et Décrets : de 71 000 (fin 1978) à 72 000 ;
- Débats de l'Assemblée Nationale et du Sénat : de 12 200 à 12 500 ;
- *Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics* : de 6 000 à 6 200 ;
- *Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales* : de 6 000 à 6 200 ;
- Bulletin de la Santé : de 13 700 à 13 900.
- Bulletin du Ministère du Travail : de 3 700 à 4 100.

Réduction de tirage :

- pour le *B. O. S. P.* de 27 000 à 25 000 ;
- pour le *B. O. D. M. R.* de 5 700 à 5 600.

Autres publications : sans changement notable.

Le nombre de ventes des éditions vendues au numéro diminue de façon appréciable depuis 1978. Ceci est essentiellement la conséquence de l'augmentation des abonnements.

**B. — Evolution premier semestre 1980 - premier semestre 1979.**

Le tableau ci-dessous permet de comparer le premier semestre 1980 et le premier semestre 1979 en matière de composition et d'impression :

	PREMIER SEMESTRE DES ANNEES 1979 ET 1980					
	Pages composées.			Pages imprimées.		
	1979	1980	Pourcentage.	1979	1980	Pourcentage.
<i>J. O.</i> .....	(1) 51 224	55 093	+ 7,55	902 495 816	929 391 268	+ 2,98
Sous-traitance ....	18 992	20 858	+ 9,82	111 084 700	124 204 200	+ 11,81
Total ....	70 216	75 951	+ 8,16	1 013 580 516	1 053 595 468	+ 3,94

(1) Pages composées in-4° (avec majorations pour tableaux et corrections) plus pages publiées in-8°.

Les chiffres ci-dessus, relatifs aux deux premiers semestres 1979 et 1980, ne permettent pas une comparaison absolument exacte, certaines compositions ou impressions ont pu être effectuées en 1979, au cours du second semestre et en 1980 au cours du premier semestre (exemples : table des matières de l'Assemblée Nationale et l'activité gouvernementale ou parlementaire).

\*  
\* \*

Il convient de noter l'activité des services administratifs qui préparent, coordonnent et commercialisent la production. A titre d'exemple, le volume du courrier reçu est passé de 505 373 en 1978 à 571 959 en 1979. Le courrier expédié est passé de 464 762 en 1978 à 580 088 en 1979.

ANNEXE N° 2

**EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA DIRECTION  
ET DE LA SOCIETE DE COMPOSITION**

**Direction des Journaux officiels.**

	1 <sup>er</sup> JUILLET 1979	1 <sup>er</sup> JANVIER 1980	1 <sup>er</sup> JUIN 1980
Fonctionnaires .....	14	14	12
Techniques .....	317	321	320
Administratifs .....	326	323	324
Total .....	657	658	656

**Société anonyme de Composition et Impression des Journaux officiels.**

1 <sup>er</sup> juillet 1979 .....	424
1 <sup>er</sup> janvier 1980 .....	423
1 <sup>er</sup> juin 1980 .....	418

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1979, la S.A.C.I.-J.O. ne recrute plus et ne remplace plus les ouvriers ou employés partant en retraite, sinon par des « suiveurs » ou des « temporaires » (ouvriers sur contrat de travail à durée déterminée).

## ANNEXE N° 3

### INVESTISSEMENTS REALISES AU 30 SEPTEMBRE 1980

Automatisation des chaînes d'expédition..... 210 000 F

Il a été décidé d'équiper en 1980 deux chaînes d'expédition de ficleuses semi-automatiques.

L'équipement des quatre chaînes sera réalisé en 1981.

Cet investissement permettra d'accroître la productivité de l'atelier de 25 %.

Duplicateur de microfiches..... 126 500 F

Le grand intérêt porté par nos abonnés aux éditions microfiches nous a amenés à nous équiper d'un duplicateur aux performances élevées pour faire face à la demande accrue de collections du *Journal officiel* sur microfiches (déjà plus de 300 abonnés).

Matériels divers..... 270 000 F

Il s'agit de l'acquisition ou du remplacement de dispositifs installés sur les machines de production des différents ateliers de composition, d'impression, de façonnage, d'expédition, ou de micrographie. (Ex. : cylindres plieurs de machines d'expédition, dispositifs de chargement du papier sur presses offset, encolleurs de machines à plier, lecteurs de microfiches, appareils de mesure, etc.)

Travaux d'aménagement de l'atelier de micrographie..... 475 000 F

L'installation de l'atelier de micrographie dans nos locaux a nécessité la réalisation de travaux de cloisonnement, installation de faux-plancher, électricité, conditionnement, liaison avec la salle de vente. Cet atelier a fonctionné jusqu'au 14 juin 1980 dans les locaux du C. N. R. S., Paris (20<sup>e</sup>), ce qui a posé de sérieux problèmes d'exploitation.

Travaux d'aménagement de divers bureaux et du magasin à fournitures.. 540 000 F

Le microfichage des archives a permis de libérer des locaux en sous-sol où il a été permis d'y installer, après aménagement, le magasin à fournitures. Les surfaces libérées par ce magasin sont en cours d'aménagement pour y installer des personnels des services administratifs qui travaillaient dans de mauvaises conditions (moins de 4 mètres carrés par employé).

Le programme des investissements pour 1981 est fonction des décisions qui seront prises en ce qui concerne le système de photocomposition.

## ANNEXE N° 4

### MONTANT DU DEFICIT D'EXPLOITATION REALISE EN 1979 ET PREVU POUR 1980

	1979 chiffres votés.	1979 prévision rectifiée.	1980 (1) chiffres votés.	1980 prévision rectifiée.
Vente au numéro.....	8 317 320	6 931 100	7 431 100	»
Abonnements .....	10 881 120	12 241 260	16 097 326	»
Annonces .....	56 486 430	77 026 950	97 864 775	»
Travaux .....	11 500 000	16 000 000	16 000 000	»
	(1) 87 184 870	112 199 310	137 393 201	»
Dépenses .....	179 123 324	»	205 823 201	»
Déficit ou subvention...	91 938 454	(a) 92 001 503	68 430 000	(b) 68 436 180

a) La subvention d'exploitation a été augmentée de 8 049 F par arrêté du 19 avril 1979 (*Journal officiel* du 28 avril 1979) dans le but d'abonder de la même somme le chapitre de dépenses 61-06 « Œuvres sociales et prestations supplémentaires ».

La subvention d'exploitation a été augmentée de 55 000 F par arrêté du 7 juin 1979 (*Journal officiel* du 22 juin 1979) dans le but d'abonder de la même somme le chapitre de dépenses en capital 69-61 « Acquisitions d'immobilisations et grosses réparations ».

b) La subvention d'exploitation a été augmentée de 6 180 F par arrêté du 29 mai 1980 (*Journal officiel* du 12 juin 1980) dans le but d'abonder de la même somme le chapitre de dépenses 61-06 « Œuvres sociales et prestations supplémentaires ».

(1) Les prévisions de recettes pour 1979 tenaient compte d'une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 1979 de 20 % de la vente au numéro, 20 % des abonnements et 10 % des annonces.

L'augmentation réelle des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 1979 a été en fait de 0 % pour la vente au numéro, 50 % pour les abonnements et 75 % pour les annonces.

## ANNEXE N° 5

### EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE ET D'ABONNEMENT DES PUBLICATIONS ET DES ANNONCES LEGALES DU JOURNAL OFFICIEL ENTRE LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1980 ET LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1981

LISTE DES ABONNEMENTS	1 <sup>er</sup> JANVIER 1980, décret du 20 septembre 1979.	AU 1 <sup>er</sup> janvier 1981, décret n° 80-760 du 23 septembre 1980.	DIFFERENCE	POURCENTAGE d'augmentation.
		Francs.		
<b>Lois et Décrets :</b>				
Trois mois .....	32 >	48 >	16 >	50
Six mois .....	60 >	96 >	36 >	60
Un an .....	120 >	180 >	60 >	50
<b>Débats de l'Assemblée Nationale :</b>				
Un an :				
Compte rendu .....	72 >	72 >	>	>
Questions écrites .....	>	72 >	>	>
<b>Débats du Sénat (en 1958 : Conseil de la République) :</b>				
Un an .....	56 >	84 >	28 >	50
<b>Documents de l'Assemblée Nationale :</b>				
Un an .....	260 >	390 >	130 >	50
<b>Documents du Sénat :</b>				
Un an .....	260 >	390 >	130 >	50
<b>Documents administratifs :</b>				
Un an .....	120 >	180 >	60 >	50
<b>Avis et rapports du Conseil économique et social :</b>				
Un an .....	44 >	66 >	22 >	50
<b>Textes d'intérêt général :</b>				
Un an .....	140 >	162 >	22 >	15,72
<b>Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses :</b>				
Un an .....	18 >	24 >	6 >	33,34
<b>Bulletin des annonces légales obligatoires :</b>				
Un an .....	292 >	336 >	44 >	15,07
<b>Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (ex. « Registre du commerce ») :</b>				
Un an .....	320 >	366 >	46 >	14,38
<b>Bulletin officiel des annonces des marchés publics :</b>				
Un an (2) .....	150 >	174 >	24 >	16
<b>Bulletin officiel des services des prix :</b>				
Un an .....	32 >	48 >	16 >	50
<b>Tables mensuelles :</b>				
Lois et Décrets .....	2,50	3 >	0,50	20

LISTE DES ABONNEMENTS	1 <sup>er</sup> JANVIER 1980, décret du 20 septembre 1979.	A U 1 <sup>er</sup> janvier 1981, décret n° 80-750 du 23 septembre 1980.	DIFFERENCE	POURCENTAGE, d'augmentation.
	Francs.			
<b>Tables annuelles :</b>				
Lois et Décrets .....	18 >	21 >	3 >	16,67
<b>Débats de l'Assemblée Nationale :</b>				
Table nominative.....	15 >	17 >	2 >	13,34
Table des matières.....	15 >	17 >	2 >	13,34
Table des questions.....	30 >	35 >	5 >	16,67
<b>Débats du Sénat :</b>				
Table nominative.....	15 >	17 >	2 >	13,34
Table des matières.....	15 >	17 >	2 >	13,34
Table des questions.....	7,50	9 >	1,50	20
Documents administratifs .....	1,25	1,50	0,25	20
Avis et rapports du Conseil économique et social .....	1,25	1,50	0,25	20
Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses .....	1,25	1,50	0,25	20
Bulletin des annonces légales obligatoires....	12 >	14 >	2 >	16,67

**Evolution des prix de vente au numéro.**

LISTE DES EDITIONS	1 <sup>er</sup> JANVIER 1980, décret du 20 septembre 1979.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1981, décret n° 80-750 du 23 septembre 1980.	DIFFERENCE	POURCENTAGE d'augmentation.
	Francs.			
<i>Prix de vente au numéro.</i>				
Edition des Lois et Décrets.....				
Edition des Débats de l'Assemblée Nationale.....				
Edition des Débats du Sénat.....				
Edition des documents de l'Assemblée Nationale et du Sénat.....				
Edition des documents administratifs.....				
Edition des Avis et rapports du Conseil écono- mique et social.....	1 F			
Edition des textes d'intérêt général.....	le numéro			
Edition du Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses .....	quelle que	1,50	0,50	50
Edition du Bulletin des annonces légales obliga- toires .....	soit			
Edition du Bulletin des annonces civiles et com- merciales .....	la			
Edition du Bulletin officiel des annonces des marchés publics.....	pagination.			
Edition du Bulletin officiel des services des prix.				

**Evolution des tarifs des annonces.**

1. — *Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales.*

LISTE DES ANNONCES	1 <sup>er</sup> JANVIER 1980, décret du 20 septembre 1979.	AU 1 <sup>er</sup> janvier 1981, décret n° 80-753 du 23 septembre 1980.	DIFFERENCE	POURCENTAGE d'augmentation.
	Francs.			
<b>Acquisition de fonds de commerce ou apport en société :</b>				
Pour les sociétés et les groupements d'intérêt économique .....	222	400	178	80,18
Pour les commerçants.....	150	270	120	80
<b>Création d'établissement :</b>				
Pour les sociétés et les groupements d'intérêt économique .....	220	400	180	81,82
Pour les commerçants.....	110	198	88	80
<b>Prise de fonds en location-gérance :</b>				
Pour les sociétés et les groupements d'intérêt économique .....	222	400	178	80,18
Pour les commerçants.....	110	198	88	85
<b>Donations, legs et héritages.....</b>	110	198	88	80
<b>Déclaration modificative :</b>				
Pour les sociétés et les groupements d'intérêt économique .....	185	333	148	80
Pour les commerçants.....	75	135	60	80
<b>Radiation :</b>				
Pour les sociétés et les groupements d'intérêt économique .....	75	135	60	80
Pour les commerçants.....	43	77	34	79,07
<b>Immatriculation ayant déjà donné lieu à la publication d'un avis provisoire :</b>				
Pour les sociétés et les groupements d'intérêt économique .....	185	333	148	80
Pour les commerçants.....	110	198	88	80
<b>Immatriculation faisant suite à la caducité d'une inscription provisoire :</b>				
Pour les sociétés et les groupements d'intérêt économique .....	222	400	178	80,18
Pour les commerçants.....	110	198	88	80
<b>Jugements de règlement judiciaire, liquidation des biens, faillite personnelle ou de banqueroute, jugements de suspension provisoire des poursuites, de réhabilitation, etc. ....</b>	26	47	21	80,77
<b>Liste des commissaires aux comptes de société :</b>				
La ligne .....	22	40	18	81,82
<b>Nombre de lignes forfaitaires et tarif au-delà....</b>	22	40	18	81,82
	au-delà de la 30 <sup>e</sup> ligne.			

2. — *Bulletin officiel des Annonces légales obligatoires.*

La ligne ordinaire du *Journal officiel* (65 lettres, signes ou espaces en corps 7 et sur justification de 21 cicéros.)

	1 <sup>er</sup> JANVIER 1980, décret du 20 septembre 1979.	AU 1 <sup>er</sup> janvier 1980, décret n° 80-752 du 23 septembre 1980.	DIFFERENCE	POURCENTAGE
		Francs.		
Tarif plein .....	18	21	3	16,67
Tarif réduit : 200 premières lignes.....	14	17	3	21,43